

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 30 mai, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plougonver le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE DU PASCAL (suppléant) ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
DUMAIL Michel	à GOUAULT Jacky
GAUTIER Guy	à TALOC Bruno
GUILLOU Rémy	à LE SAOUT Aurélie
JOBIC Cyril	à SCOLAN Marie-Thérèse
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
PRIGENT Jean-Yvon	à LE COTTON Anne
RASLE-ROCHE Morgan	à BOUCHER Gaëlle
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLOT Gilbert ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; MANGOLD Jacques ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; SIMON Yvon ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	61
Procurations	09
Absents	18

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 24 mai 2023

DEL2023-05-118

MISSION GENS DU VOYAGE
AIRES PERMANENTES DES GENS DU VOYAGE - TARIFS

Jusqu'à fin 2022, le suivi de l'action conduite pour l'accueil des gens du voyage sur notre territoire était réalisé par le CIAS. Compte-tenu des enjeux liés aux équipements à construire afin de permettre la conformité au schéma départemental, l'agglomération assure depuis le 1er janvier 2023 le suivi de cette compétence.

Plusieurs démarches ont été engagées pour permettre la réalisation des différentes aires d'accueil. Sur la commune de Ploumagoar, le projet de reconstruction d'une nouvelle aire permanente de 20 places sur la parcelle contiguë à l'aire actuelle a été engagée depuis décembre 2022.

Cependant et dans l'attente de l'ouverture de ce nouvel équipement, l'aire actuelle présente un état de vétusté qui ne permet plus d'assurer pour chaque emplacement la mise à disposition de sanitaires individuels. Compte tenu de cette situation, il est proposé de modifier les tarifs applicables sur l'aire de Ploumagoar.

Il vous est proposé de nouveaux tarifs :

	Aire de Paimpol	Aire de Ploumagoar
Droit de place	2,26 € TTC/jour	1€ TTC / jour
Consommation des fluides		
Eau	4,12 € TTC/m ³	1€ TTC / jour
Electricité	0,17 € TTC/KWh	1€ TTC / jour
Caution	90 €	50 €
Tarif forfaitaire en cas d'incident technique	20 €/semaine	20 €/ semaine
Aire de grands passages / stationnements spontanés		
20 € par semaine par caravane double essieu		

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération avec 02 abstentions (LE COTTON Anne et PRIGENT Jean-Yvon) et 68 votes pour, décide :

- D'adopter la grille tarifaire ci-dessus pour l'année 2023 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Gilbert LE BLEVENNEC